

COMMUNIQUÉ



Annonce de la ministre déléguée Lucie Charlebois

Un financement à la mission attendu depuis longtemps

Montréal, le 22 juin 2017. À l'occasion d'une conférence de presse tenue le 22 juin, la Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, a confirmé que son ministère respectera les cadres régionaux à l'occasion de l'investissement d'un premier 10M\$ dans le programme de Soutien aux organismes communautaire (PSOC) pour les années 2017-2018 et 2018-2019, une somme récurrente qui devrait être portée à 25M\$ d'ici 5 ans. « *Bien que nous soyons déçus du montant annoncé, le gain le plus important à nos yeux est que 100% du montant sera attribué au financement à la mission des organismes communautaires reconnus. Nous sommes aussi satisfaits qu'une attention particulière soit donnée aux organismes non-financés ou très peu financés.* », reconnaît Hugo Valiquette, porte-parole de la Coalition des TROC, qui représente près de 3000 groupes communautaires autonomes du Québec.

Ce montant sera par ailleurs réparti entre les régions en fonction du nombre de groupes admis au PSOC dans chacune d'elle. La CTROC confirme que le mode de distribution annoncé est un pas dans la bonne direction, les répartitions antérieures des investissements ayant toujours été calculées selon le taux de pauvreté et la population de chaque région (*per capita*), ce qui défavorisait certaines régions. La CTROC insiste aussi sur le fait qu'il est nécessaire que chacune des Tables et Regroupements régionaux d'organismes communautaires soit interpellée lors des processus régionaux d'attribution, afin de s'assurer du respect des cadres régionaux, la gestion du PSOC étant régionalisée.

Cette annonce ne viendra toutefois pas faire oublier qu'il reste encore beaucoup de réinvestissement à faire au PSOC et que les montants annoncés aujourd'hui sont nettement insuffisants considérant qu'il manque 355M\$ au PSOC pour bien répondre aux besoins de organismes communautaires autonomes (OCA) sur le terrain. « *Au fil des ans, des iniquités entre les organismes se sont multipliées en raison des investissements qui ont été réalisés en fonction des priorités ministérielles, et ce, en dépit des besoins criant dans le financement à la mission des OCA. Nous rappelons à la Ministre qu'il faudra faire preuve d'une plus grande volonté politique pour améliorer réellement l'enveloppe financière du PSOC à la mission* » affirme pour sa part madame Émilie St-Pierre, porte-parole de la CTROC.

La CTROC rappelle finalement l'importance d'accorder une meilleure indexation du financement PSOC afin de favoriser la rétention des employés et de leur expertise et ainsi mieux répondre aux besoins de la population qui fréquente les OCA. « *La mesure d'indexation basée sur l'IPC reste insuffisante ! La Ministre a toutefois confirmé qu'elle allait s'y pencher, ce qui est positif* » confirme M. Valiquette. La CTROC souligne que les OCA bénéficient heureusement d'un grand support de leurs communautés, mais que le soutien gouvernemental est indispensable à la survie de milliers d'organismes québécois.